

Fiches action 2018



Pilote (organisation, et nom)	A définir lors de la réunion de ré-activation de mars 2018
Éléments de constats et contexte motivant la mise en œuvre du projet	<p>L'axe 3 « Filières et entreprises » vise à développer une approche sectorielle dans le cadre du PRITH en direction des acteurs du monde économique. Il permet de travailler avec les entreprises, les OPCA, les fédérations professionnelles sur les différents enjeux de la gestion des ressources humaines des TH et de coordonner l'intervention des partenaires autour d'objectifs ciblés sur le recrutement, la formation, le maintien en emploi et/ou l'information des employeurs. Les actions filières font donc converger vers l'entreprise les quatre axes du PRITH.</p> <p>Une approche par filière à enjeu a été développée dans le cadre du PRITH, donnant lieu à la mise en œuvre de plans d'actions spécifiques : Métallurgie (2014-2015), Transport (2014-2016), Industrie Agroalimentaire (2014-en cours), Numérique (2015- en cours).</p> <p>Aussi, dans la continuité des travaux engagés au cours des années précédentes, le PRITH confirme le soutien de l'intervention à la filière numérique. Le plan d'actions du groupe de travail « Numérique » comporte de nombreuses actions qu'il apparaît important de relancer les actions en 2018, tout en intégrant les évolutions survenues en 2017.</p>
Objectifs stratégiques	<p>L'approche filière vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Disposer d'une approche transversale, sur l'ensemble des questions d'emploi des TH, adaptée à un secteur d'activité. ⇒ Réunir les acteurs du handicap et d'une filière donnée pour assurer une plus grande fluidité dans l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Il s'agit d'articuler et de mobiliser les différents dispositifs (ADEC, COT, GPECT,...) pour agir sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein d'une filière à enjeux.
Objectifs opérationnels quantitatifs et qualitatifs	<p>Trois objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser le lien et les habitudes de travail en commun entre les acteurs du handicap et les acteurs économiques des filières à enjeux ⇒ Développer des pratiques d'informations régulières et récurrentes (réunions, supports de communication, ...) à destination des acteurs économiques, des partenaires des filières et des TH ⇒ Conduire des démarches expérimentales visant à favoriser l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi des TH au sein des filières et en favoriser l'essaimage
Public(s) bénéficiaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'approche filière concerne tous les travailleurs en situation de handicap : demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, jeunes NEET ou « sans solution »
Modalités de mise en œuvre (méthodologie/ actions)	<p>L'approche filière est avant tout une action ayant pour objectif de favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs d'une filière, de l'emploi et du handicap, concernés par l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.</p>

	<p>Afin de répondre à cet objectif, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réunir régulièrement les acteurs dans le cadre des groupes de travail pour permettre un échange d'informations, un bilan des avancées des actions, l'identification de nouvelles actions à conduire selon les opportunités qui se présentent ⇒ Conduire une démarche projet dans l'intervalle entre les réunions afin d'assurer un suivi des plans d'actions et de maintenir les participants dans la dynamique de mise en œuvre <p>Un groupe de travail est constitué pour structurer l'action partenariale et accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions :</p> <p>a. Actualisation et mise à jour du plan d'actions déployé en 2016-2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Identifier les nouveaux acteurs à associer éventuellement au groupe de travail (ex : clusters du numérique en ex-LR) ⇒ Réaliser un état des lieux/bilan des avancées dans la mise en œuvre du plan d'actions en 2017 et en particulier de l'action GPEC TH du FAFIEC ⇒ Renforcer les liens entre les acteurs du numérique et du handicap et associer les acteurs du handicap aux événements du numérique (Rencontres Régionales de l'Ingénierie, Salon JobStic, Jobstic Meet Up,...) ⇒ Mettre en œuvre des actions d'information/formation conjointe Rectorat/université/acteurs du handicap/acteurs du numérique auprès du public jeunes ⇒ Mobiliser et mettre en cohérence les différentes initiatives et les outils déployés par les acteurs en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des TH dans le secteur du numérique (GPEC TH du FAFIEC, plateforme Digital Skills, Handipro Conseil et SPOC de l'UPS, Grande École du Numérique,...) <p>b. Élargissement du plan d'actions et déploiement de nouvelles actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prendre appui sur le projet d'ADEC numérique spécifique TH pour proposer la mise en place d'actions et de dispositifs innovants ⇒ Expérimenter en partenariat avec des entreprises volontaires (ex : signataires de la convention avec l'UPS) la construction de parcours de formations adaptés (avec une baisse des pré-requis) en réponse à des besoins de recrutement ⇒ Travailler sur le sourcing des TH pour répondre aux forts besoins de recrutement des entreprises du numérique ⇒ Prendre appui sur les dispositifs d'appui-conseil au TPE/PME de la DIRECCTE Occitanie et de l'Agefiph pour accompagner et informer les petites entreprises du numérique sur la question de l'emploi des TH
Partenaires mobilisés	GT Numérique : SYNTEC, CINOV-IT, FAFIEC, Digital Place, la Mêlée Numérique, Rectorats de Toulouse et Montpellier, ONISEP, Universités fédérales, ARML, Direccte, Agefiph, Conseil régional, CHEOPS, Pôle emploi
Critères et indicateurs de suivi (<i>in itinere</i>)	Indicateurs de réalisation : (exemples) <input type="checkbox"/> Nombre de GT réunis et taux de participation à chaque GT <input type="checkbox"/> Nombre de réalisations effectives dans le cadre des plans d'actions (bilan au fil de l'eau)
Moyens prévisionnels déployés	⇒ <i>Jours AMO mobilisés et responsabilités/ tâches confiées à l'AMO</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Au moins 3 réunions du GT numérique (préparation, animation, compte rendu, suivi) : 4,5 jours (1,5 jour par réunion)</i> ○ <i>Rôle à préciser selon les actions déployées dans le cadre des plans d'action (ex : dans le cas du déploiement d'actions expérimentales nécessitant des réunions de travail spécifiques)</i>
Calendrier de mise en œuvre	Mars - Décembre 2018